

## TABLEAU DES GARANTIES

MULTIRISQUE  
CONTRAT EUROP ASSISTANCE 58 224 455

PRESTATIONS D'ASSISTANCE	MONTANTS TTC*/PERSONNE
<b>ASSISTANCE AUX PERSONNES EN CAS DE MALADIE OU BLESSURE</b>	
Transport/Rapatriement	Frais réels
Retour des membres de la famille assurés ou d'un accompagnant assuré, et des animaux domestiques	Billet retour
Présence hospitalisation	Billet AR et 80 € / nuit (max 10 nuits)
Accompagnement des enfants de moins de 18 ans	Billet AR ou hôtesse
Poursuite du voyage	Frais de transport supplémentaires
Chauffeur de remplacement	Billet aller ou chauffeur
Prolongation de séjour	Hôtel 80 € / nuit (max 10 nuits) + Billet retour
Retour anticipé en cas d'hospitalisation d'un proche, du remplaçant professionnel, de la personne en charge de la garde d'un enfant mineur et/ou majeur handicapé resté au domicile	Billet retour
<b>FRAIS MÉDICAUX</b>	
Remboursement complémentaire des frais médicaux et avance sur frais d'hospitalisation (étranger uniquement)	
Zone 1 : Europe et Israël, Maroc, Tunisie	75 000 €
Zone 2 : Monde entier sauf zones 3 et 4	200 000 €
Zone 3 : Monde entier y compris Japon, Australie, Nouvelle Zélande, Singapour, Hong Kong, Brésil, Suisse, hors USA Canada	300 000 €
Zone 4 : Monde entier y compris USA Canada	500 000 €
Urgence dentaire	300 €
<b>ASSISTANCE EN CAS DE DÉCÈS</b>	
Transport de corps	Frais réels
Frais de cercueil ou d'urne	2 300 €
Retour des membres de la famille	Billet retour
Retour anticipé en cas de décès d'un proche, du remplaçant professionnel, de la personne en charge de la garde d'un enfant mineur et/ou majeur handicapé resté au domicile	Billet retour

\* Taux applicable selon la législation en vigueur

## PRESTATIONS D'ASSISTANCE

## MONTANTS TTC\*/PERSONNE

ASSISTANCE VOYAGE	
Avant le voyage	
Information Voyage	information
Pendant le voyage	
Avance de la caution pénale à l'étranger	15 000 €
Prise en charge des honoraires d'avocat à l'étranger	3 000 €
Assistance en cas de sinistre au domicile lors d'un voyage	
Retour anticipé	Billet retour
Mesures conservatoires (en France uniquement)	153 € max pour frais de déplacement/réfection
Hébergement (en France uniquement)	80 €/nuit (max 5 nuits)/personne
Retour anticipé en cas d'attentat	Billet retour
Retour anticipé en cas de catastrophe naturelle	Billet retour
Frais de recherche et de secours en mer et en montagne	
Recherche et secours en mer et en montagne	4 500 €/pers et 23 000 €/événement
Secours sur pistes balisées	10 000 €
Envoi de médicaments	Frais d'envoi
Assistance en cas de vol, perte ou destruction des documents d'identité ou des moyens de paiement	Avance de fonds de 500 €
Assistance psychologique (en France uniquement)	3 entretiens
Après le voyage	
Assistance au retour au domicile après rapatriement	
Aide-ménagère	10 heures (20 €/heure)
Confort hospitalier	Location de TV 75 € max
Garde d'enfants au domicile de l'assuré	Billet AR d'un proche ou garde à domicile 20 h max (25 €/h)
Garde d'animaux domestiques	Frais de garde 150 € max/sinistre
Répétiteur scolaire : en cas de rapatriement et d'hospitalisation ou immobilisation au domicile pour une durée d'au moins 2 semaines d'un enfant bénéficiaire de moins de 10 ans	A concurrence de 15 heures par semaine dans la limite d'un mois maximum

## GARANTIES D'ASSURANCE

## MONTANTS TTC\*/PERSONNE

BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS	
Vol, destruction totale ou partielle, perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport	3 000 €
Objets précieux : limités à 50 % du montant de la garantie	1 500 €
Frais de réfection des passeports, de la pièce d'identité ou de permis de conduire en cas de vol	150 €
Indemnités pour retard de livraison des bagages > 24 heures	300 €
RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE A L'ÉTRANGER	
Plafond global de garantie :	4 500 000 €/événement
dont dommages corporels et dommages immatériels consécutifs à des dommages corporels garantis	4 500 000 €/événement
dont dommages matériels et dommages immatériels consécutifs à des dommages matériels garantis	300 000 €/événement

\* Taux applicable selon la législation en vigueur

## GARANTIES D'ASSURANCE

## MONTANTS TTC\*/PERSONNE

INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE	
Capital Décès	10 000 €/personne
Invalidité Permanente Totale	50 000 €/personne
AVION MANQUÉ	
Avion manqué	80 % du coût total du billet
FRAIS D'INTERRUPTION DE SÉJOUR	
Remboursement des prestations de séjours (hors transport) non utilisées en cas de rapatriement médical ou de retour anticipé	Au prorata temporis avec un maximum de 7500 € max./ personne et 35 000 € max./événement
RETARD D'AVION	
Sur vol régulier aller et/ou retour : retard > 3 heures Sur vol charter aller : retard > 6 heures	Indemnité forfaitaire de 250 € / personne
RETOUR IMPOSSIBLE	
Prise en charge sur justificatifs des frais d'hébergement, de repas et d'effets de première nécessité en cas de retour impossible au-delà de sa date de retour initialement prévue	
Plafond global de garantie	1 000 €
Dont frais d'hébergement	80 € par nuitée et par personne avec un maximum de 3 nuits
VEHICULE DE REMPLACEMENT	
Accident, incendie, vol du véhicule de l'assuré Mise à disposition d'un véhicule de remplacement	4 jours maxi

## ANNULATION EN OPTION CONTRAT EUROP ASSISTANCE 58 224 456

ANNULATION DE VOYAGE (EN OPTION)	
Frais d'annulation	Selon conditions du barème des frais d'annulation 8 000 € max./personne et 40 000 € max./événement
Décès/Hospitalisation	Franchise 20 €
Autre motif médical	Franchise de 10 % avec un minimum de 35 € par personne
Annulation pour toutes causes justifiées	Franchise de 20 % avec un min. de 50 € par personne

\* Taux applicable selon la législation en vigueur



**Chapka Assurances**

56, rue Laffitte 75009 Paris  
Tél. : 01 74 85 50 50

Société de courtage d'assurances  
SAS au capital de 80 000 euros  
N° de RCS : Paris B 441 201 035

Garantie financière et assurance RC conformes aux articles L530-1 et L530-2 du Code des assurances  
Inscrit à l'Orias N°07002147